2025/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

## DÉCISION N°2025/006 Du mercredi 8 janvier 2025 Fixant le contrat portant occupation à caractère précaire et révocable d'un logement instituteur, situé 22 rue des Mésanges – à Ris-Orangis

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que la Commune a la faculté de mettre à disposition des logements à titre précaire et révocable.

CONSIDÉRANT qu'il convient de conclure une convention de mise à disposition,

## DÉCIDE

ARTICLE 1er: DE SIGNER un contrat portant occupation à caractère précaire et révocable d'un logement d'instituteur avec 22 rue des Mésanges, 1er étage appartement n°2 d'une superficie de 55,04 m² – 91130 RIS-ORANGIS pour la période du 1er janvier au 30 juin 2025.

ARTICLE 2: Dans ce cadre, s'engage, pour la période citée ci-dessus, à verser mensuellement une redevance d'occupation de 348,35 €, ainsi qu'une redevance chauffage de 2,15 € par mois et par m², à partir du 1er janvier 2025.

ARTICLE 3: La recette afférente à ce contrat sera versée sur le budget de l'exercice en cours 212 – 752 et 70878.



2025/

ARTICLE 4: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à:

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 8 janvier 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité Le caractère exécutoire de cet acte:

Transmis en Préfecture le : 2 4 JAN. 2025

Publié le : 2 4 JAN. 2025

Notifié le : La présente décision peut faire l'objet d'un recours Devant le Tribunal Administratif de Versailles Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Stéphane Raffalli Maire de Ris-Orangis Conseiller départemental de l'Essonne

